

COMPTE RENDU

REUNION DU 27 JUILLET 2021

Objet :

Suites à donner aux actions menées contre la pollution olfactive et sans doute des sols et des eaux de la plateforme de Mr Jonathan GAYARD.

Lieu :

Mairie de Boisset

Personnes présentes :

Les maires de Boisset-St-Priest, de St-Georges-Hauteville (accompagné de 2 membres du Conseil municipal), de Soleymieux

M. et Mme Gayard, représentant leur fils Jonathan, empêché

Les représentants des riverains désignés lors de la réunion du 7 juillet : FONTAMALARD : Mr DUBANCHET Fabien, LES CROIX ROUGES : Mr FARISSIER Joseph, BONNAIRE : Mr MONTMEAS Guillaume, LE COUHARD DES ANGES : Mr PODEVIN Philippe, FONVIAL : Mme DUPLAN Simone

Il est rappelé que des **odeurs** violentes touchent des hameaux des 3 communes : principalement le Couhard des Anges, Fontamalard, les Croix Rouges, Bonnaire, et plus rarement les Nizays, Fontvial, et au-delà.

Ces odeurs n'ont rien à voir avec de l'ensilage ou les épandages agricoles habituels et évoquent la charogne (une « odeur de mort ») et provient de la plateforme de compostage. Elles ne sont pas apparues dès l'installation de la plateforme, où l'odeur était celle normale du compostage végétal, mais se sont développées progressivement depuis environ 2019, vraisemblablement en lien avec les déchets d'origine organique.

Un registre des plaintes est ouvert en mairie de Boisset mais, par manque d'information de la population et la difficulté de réagir à chaque ressenti, ne rend pas compte de l'ampleur des nuisances.

Le mécontentement des habitants touchés a très fortement augmenté. Le phénomène est particulièrement gênant l'été, rendant impossible de profiter de l'extérieur et d'aérer les maisons.

Ils ont décidé de réagir et de s'organiser.

Un système d'alerte par mail a permis de mieux évaluer le phénomène : lié aux vents, aux pressions atmosphériques et vraisemblablement aux retournements des matériaux sur la plateforme.

Outre les nuisances olfactives, les **plastiques** et poussières qui s'envolent du site et le **trafic de camions** grandissant, la population s'interroge sur les éventuelles **pollutions des sols et des eaux** provoquées par les jus qui s'écoulent (actuellement débordement des bassins de rétention), notamment sur le chemin et, d'une façon générale, sur les **risques liés aux produits traités**.

Les premiers contacts pris avec M. Gayard ont montré sa bonne volonté devant un problème dont il n'avait pas pris la mesure.

Une **inspection de la DDPP** a révélé un certain nombre de mises aux normes que M. Gayard a réalisées depuis ou s'est engagé à le faire. Une précédente inspection en 2017 avait également révélé des lacunes importantes dans l'installation que la DDPP avait déjà dû demander de revoir.

M. Gayard doit également mettre en place une commission à qui il rendra compte une fois par an du fonctionnement de la plateforme.

La législation dite IPCE (installation classée pour la protection de l'environnement) n'est pas contraignante pour les plateformes de compostage de « petit » tonnage : une simple déclaration d'ouverture sans avis de la mairie, des normes assez souples dans la limite d'un tonnage/jour et une simple liste des produits interdits qui laisse une grande liberté aux entrants qui doivent toutefois être rigoureusement inscrits dans un registre (type de produit, provenance, tonnage, date, etc.).

La DDPP dans son compte-rendu du considère que M. Gayard répond à ces critères.

Par ailleurs, les riverains constatent un important trafic de camions (et tracteurs), à fort tonnage, dont certains à benne étanche et à des horaires très variés, notamment de nuit. Ils ont pu remarquer que certains déchargent sur la plateforme sans contrôle, le portail étant ouvert et M.Gayard pas toujours sur le site. Il y a donc un doute

sur le registre des entrées.

Une demande d'autorisation de construire un bâtiment agricole a été faite par M. Gayard sur la commune de St-Georges afin de régulariser des travaux engagés à faible distance de la plateforme. Cela suscite des interrogations sur le risque d'agrandissement du site à plus ou moins long terme.

M. et Mme Gayard ne sont pas en mesure de répondre pour leur fils aux questions posées.

Ces questions portent sur la gestion du site : M. Gayard ne semble pas maîtriser complètement les entrants ni le process de compostage, notamment la proportion des divers composants.

D'autres questions concernent plus largement la législation qui encadre ce type d'installation.

MM. les maires de Boisset, Saint-Georges et Soleymieux vont demander aux services de la DDPP et de la Sous-Préfecture une réunion d'information à laquelle seront invités les représentants des riverains.

Dans l'attente de cette réunion qui pourrait se tenir en septembre, il est demandé que M. Gayard continue à chercher des solutions pour éviter les odeurs pour éviter que le mécontentement grandisse encore.